



GRUPE DE TRAVAIL SECURITE
ALIMENTAIRE
FOOD SECURITY WORKING GROUP

Cadre du G7 pour la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux au Sahel

Alors qu'une personne sur neuf dans le monde est sous-alimentée (821 millions de personnes en 2017), les membres du G7 restent déterminés à trouver des solutions durables pour répondre à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition afin de « ne laisser personne de côté » et de réduire les inégalités au niveau mondial. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement inquiets que les efforts visant à réduire la faim et la malnutrition sous toutes ses formes ne seront pas suffisants, d'autant que l'ODD2 est essentiel pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est urgent de parvenir à la sécurité alimentaire de manière durable pour garantir à tous un régime alimentaire nutritif, accessible et abordable, tout en créant des emplois décents¹ pour la population croissante de jeunes des zones urbaines et rurales.

Reconnaissant que pour éliminer l'insécurité alimentaire, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté dans la région du Sahel (pays du G5). Nous pensons qu'un plus grand nombre d'emplois décents fait partie des solutions permettant de réduire simultanément la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ils peuvent également aider à lutter contre les inégalités qui constituent un terrain fertile sur lequel crises et conflits peuvent survenir. Notant la force motrice de l'économie alimentaire dans les pays du Sahel et son rôle dans le développement rural inclusif, nous concentrerons nos efforts sur l'utilisation de systèmes alimentaires durables² pour la création d'emplois décents dans toutes les activités en amont (avant la récolte) et en aval, y compris la production au niveau de l'exploitation, de la transformation, l'emballage, le transport, la distribution et la vente au détail, ainsi que les aspects éducatifs et pédagogiques. Les membres du G7 considèrent que les systèmes alimentaires durables doivent toujours être résilients. Compte tenu de l'importance primordiale des rôles des adolescentes et des jeunes femmes dans les systèmes alimentaires durables, les membres du G7 reconnaissent que toutes les mesures en faveur de l'emploi des jeunes en milieu rural doivent être sensibles au genre.

En outre, sachant que la population active augmentera de 46 millions de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) d'ici 2050³ dans la région du Sahel et que les systèmes alimentaires durables demeureront un foyer important d'emplois, nous intensifierons nos efforts pour soutenir la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux dans la région du Sahel. Ces efforts nous aideront à atteindre l'objectif ambitieux d'Elmau qui « vise à sortir 500

¹ « Le travail décent résume les aspirations des personnes dans leur vie professionnelle. Cela implique des possibilités de travail productif et procurant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, leur égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. » Définition de l'OIT

² « Les systèmes alimentaires regroupent tous les éléments (environnement, personnes, intrants, processus, infrastructures, institutions, etc.) et activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation d'aliments, ainsi que le produit de ces activités, y compris les aspects sociaux économiques et environnementaux » Définition du CSA

³ Source : UNDESA (compare à 2015, année de référence)



millions de personnes de la faim et de la malnutrition dans les pays en développement d'ici à 2030 », notamment en Afrique comme précisé dans le communiqué du sommet du G7 à Taormina⁴.

S'appuyant sur les engagements antérieurs du G7 et d'autres initiatives en cours, telles que l'Initiative du G20 pour l'emploi des jeunes en milieu rural et l'Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables, le G7 a défini la coordination et l'alignement sur les politiques des pays du G5 comme principes fondamentaux de leur partenariat. Ce cadre met l'accent sur les systèmes alimentaires durables et les approches territoriales en tant que nouveaux paradigmes inclusifs. Dans cette optique, deux domaines principaux (opportunités et capacités) ont été identifiés pour créer des emplois décents pour les jeunes ruraux des pays membres du G5 Sahel. La présidence française du G7 remercie les 3 agences romaines (FAO, FIDA, PAM) pour leur contribution conjointe qui a alimenté la réflexion du G7.

Principes généraux : Coordination du G7 et alignement avec les politiques des pays membres du G5 Sahel

Renforcer la coordination du G7 et l'alignement avec les politiques des pays membres du G5 Sahel

Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra, nous rappelons l'importance de l'appropriation par les pays, de l'alignement sur les stratégies des partenaires et de l'action harmonisée des donateurs. Ces principes sont essentiels pour apporter une réponse appropriée, ambitieuse et efficace aux défis auxquels les pays membres du G5 Sahel sont confrontés. Par conséquent, les membres du G7 ont l'intention de :

- Travailler avec les pays du Sahel pour renforcer leurs institutions, aux niveaux national et local, et soutenir leurs stratégies et politiques facilitant la création d'emplois décents dans des systèmes alimentaires durables fondés sur des preuves et sur l'engagement des jeunes, accompagnés de plans de financement incluant des financements publics et privés, selon le cas ;
- Soutenir les institutions, stratégies et politiques régionales d'intégration économique et politique visant à créer des emplois décents pour les jeunes grâce à la création de systèmes alimentaires durables. À cet égard, nous appuyons notamment la Stratégie d'appui à l'employabilité pour l'employabilité des jeunes dans les secteurs de l'agro-sylvo-pastoral et de la pêche de la CEDEAO, ainsi que la « Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés⁵ » afin de créer des opportunités d'emplois pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles d'ici 2025 ;
- Encourager les organisations internationales et les institutions financières telles que la FAO, le FIDA et le PAM à collaborer et à adopter une approche régionale intégrée de leurs actions d'appui aux systèmes alimentaires dans le Sahel, et à renforcer leurs efforts pour promouvoir et investir pour l'emploi des jeunes ruraux dans ce contexte ;
- Collaborer à travers les initiatives et mécanismes internationaux existants visant à assurer une plus grande coordination des donateurs et un dialogue structuré, notamment l'Alliance Sahel, le Club du Sahel (l'OCDE) et le GAFSP ; et partager les informations et les bonnes pratiques sur leurs projets en cours pour favoriser la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux de la région du Sahel afin d'accroître les synergies sur le terrain ;
- Continuer à travailler sur la mesure de la création d'emplois décents, en tenant compte des défis méthodologiques connexes ; et
- Prendre en compte les moyens par lesquels l'emploi des jeunes ruraux peut contribuer à résoudre les problèmes de sécurité et de stabilisation dans la région.

⁴ Source : Communiqué des chefs d'Etat et de gouvernements du G7 Taormina, para 29.

⁵ Adopté par les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine en juin 2014.

Développer des systèmes alimentaires durables

Reconnaissant la nécessité de stimuler la transformation rurale inclusive, les membres du G7 soutiendront le développement de systèmes alimentaires durables au Sahel, notamment par le biais de chaînes de valeur alimentaires locales et de pratiques agricoles durables. Dans ce contexte, nous rappelons l'importance de la gestion durable des ressources naturelles mais aussi de la terre, de l'eau et du nexus alimentation et énergie, et nous soulignons la nécessité de traiter les différentes manières dont le changement climatique et la dégradation de l'environnement affectent les territoires, les océans et les mers, les activités et les populations. Rendre les systèmes alimentaires plus efficaces en ressources, respectueux de l'environnement et résilients, y compris face aux chocs et aux contraintes, est une opportunité pour la transformation du secteur agricole, la diversification économique durable, et pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre et les autres externalités négatives de l'agriculture.

Les systèmes alimentaires durables sont essentiels pour assurer la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions et devraient prendre en compte les problèmes de nutrition et de sécurité alimentaire. L'adoption d'une approche axée sur les systèmes alimentaires dans les politiques et les investissements agroalimentaires permet de rechercher simultanément la durabilité économique, environnementale et sociale. En outre, étant donné que l'économie alimentaire représente 35% du PIB du Sahel, le développement des systèmes alimentaires contribuera à la transformation structurelle des économies sahéniennes et représente un foyer considérable et non exploité pour la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux dans les activités agricoles et extra-agricoles. Les systèmes alimentaires se développent rapidement dans toute la région, portés par l'expansion des marchés urbains et l'évolution de la demande des consommateurs.

Par conséquent, lorsqu'ils travaillent avec leurs partenaires du Sahel, les membres du G7 ont l'intention de :

- Promouvoir une approche axée sur les systèmes alimentaires durables lorsqu'ils abordent les questions de gouvernance, de planification et de mise en œuvre de politiques et lorsqu'ils investissent dans le secteur agroalimentaire ; cela contribuera à renforcer la cohérence et la coordination des programmes liés à l'agriculture durable, l'élevage, la gestion de l'eau, l'assainissement, la planification rurale et urbaine, l'énergie, l'innovation, l'entrepreneuriat, la santé, le changement climatique et l'environnement ;
- Faciliter l'implication des jeunes dans l'élaboration de politiques socio-économiques, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes femmes et aux obstacles auxquels elles se heurtent, et en promouvant les rôles et les opportunités d'emplois qui les concernent dans les systèmes alimentaires ;
- Soutenir et travailler à travers les institutions et partenariats existants qui améliorent la recherche, le développement et l'innovation et encouragent l'échange de connaissances pour des systèmes alimentaires durables, tels que l'initiative DeSIRA, le programme de recherche du CGIAR sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'initiative 4/1000 et la Déclaration de Ouagadougou des centres de recherche africains en appui à l'Alliance Sahel ;
- Promouvoir l'innovation dans les systèmes alimentaires durables, y compris les outils pour encourager l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes, les start-ups et l'utilisation des NTIC ;
- Soutenir la réduction et la gestion proactives des risques liés à la sécurité alimentaire, ainsi que l'adaptation et le relèvement en cas de choc et de perturbations. Ceux-ci comprennent le soutien à des effets tels que les plans et systèmes d'alerte et de relèvement rapide ; et
- Intensifier les interventions visant à accroître la productivité et les revenus des jeunes petits exploitants, notamment en appliquant des pratiques agricoles durables, tout en garantissant une production alimentaire durable et la création d'emplois décents.

Adopter des approches territoriales de développement

Se référant aux recommandations d'ONU-Habitat « Liens entre zones urbaines et rurales : principes directeurs et cadre d'action pour faire progresser la planification territoriale intégrée⁶ » et au rapport du groupe de travail de la Commission européenne pour l'Afrique rurale, « Un programme Afrique-Europe pour la transformation rurale⁷ », les membres du G7 reconnaissent que les approches territoriales peuvent être un outil puissant d'amélioration des résultats en matière de développement. Les territoires doivent être attrayants pour les jeunes et requièrent un large éventail de politiques et de facteurs liés à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que la fourniture adéquate de biens publics et de services sociaux. Adopter des approches territoriales ou locales signifie soutenir et permettre aux gouvernements et aux autorités locales, ainsi qu'à la société civile locale, de concevoir ensemble des politiques adaptées aux défis territoriaux spécifiques et d'assurer la cohérence des politiques tout en reconnaissant les capacités limitées. Les approches territoriales, multisectorielles et multipartites, peuvent faire face à la complexité des transformations structurelles économiques, sociales et spatiales en cours. Elles ne visent ni à contredire ni à diminuer l'importance fondamentale des institutions nationales et des priorités d'investissement, ni à outrepasser les politiques ou interventions sectorielles, mais plutôt à les compléter pour créer des territoires fonctionnels.

Les approches territoriales peuvent également contribuer à la mise en place de systèmes alimentaires durables, au bénéfice des acteurs des zones rurales et urbaines. Ils peuvent également contribuer à réconcilier les pratiques agricoles et d'élevage, leur répartition spatiale et leur accès respectif aux ressources naturelles dans le contexte sahélien où le pastoralisme a un rôle et un potentiel économiques importants.

Par conséquent, lorsqu'ils travaillent avec leurs partenaires du Sahel, les membres du G7 ont l'intention de :

- Encourager les institutions et les acteurs nationaux et locaux, y compris la société civile et les organisations de producteurs, à promouvoir la participation active des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des interventions et des programmes de développement territorial ;
- Soutenir les stratégies de développement territorial qui renforcent les liens urbain-rural et créent de nouvelles opportunités économiques qui augmentent les revenus et créent des emplois décents ;
- Soutenir les projets d'infrastructures de qualité conformes aux normes internationales telles que les « Principes du G7 d'Ise-Shima », afin d'accroître la connectivité entre les zones rurales et les zones urbaines en expansion et d'améliorer l'accès au marché et le développement (en particulier pour les petits exploitants agricoles) dans les villes secondaires et tertiaires ;
- Travailler au renouvellement et à la diversification des cadres d'analyse et des références méthodologiques, des outils et des indicateurs tels que les outils d'analyse spatiale pour les rendre plus adaptés aux approches territoriales.

Domaines d'intervention : opportunité et capacité

Soutenir les opportunités de création d'emplois décents

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de créer un environnement économique, politique, social et institutionnel propice à la création et au maintien de possibilités d'emplois viables et décents pour les jeunes dans les systèmes alimentaires, tout en améliorant les emplois existants. Une grande partie des emplois des jeunes au Sahel restent informels, particulièrement pour les jeunes femmes. Pour répondre à la poussée de la jeunesse dans la région du Sahel et à leur entrée sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie, il est nécessaire de créer davantage d'emplois tout au long de la chaîne de valeur de l'agriculture et de l'élevage dans l'agriculture familiale, les organisations d'agriculteurs, les syndicats, les MPME en amont et en aval et les institutions de financement par exemple. Nous reconnaissons que dans la région du Sahel, l'employabilité des jeunes ruraux peut impliquer plusieurs activités, avec des revenus complémentaires provenant d'activités tant agricoles que non agricoles dans les zones rurales et les petites villes environnantes. Bien qu'une grande

⁶ UN-Habitat, *Urban-Rural Linkages to Advance Integrated Territorial Development: Guiding Principles and Framework for Action*, 2018

⁷ Task Force Rural Africa, « An Africa-Europe agenda for rural transformation », 2018

majorité des emplois doivent être créés par le secteur privé, les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la création d'un environnement propice à l'investissement privé responsable et au développement du secteur privé. Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée aux opportunités d'emplois décents pour les jeunes. Nous demeurons mobilisés pour aider les pays membres du G5 Sahel à identifier les défis qui entravent le développement d'une économie rurale durable et la création d'emplois décents.

Par conséquent, et par le biais de systèmes alimentaires durables et d'approches territoriales de développement, les membres du G7 ont l'intention de :

- Promouvoir un régime foncier sécurisé et un accès équitable aux terres pour les jeunes et les femmes, notamment dans les programmes d'APD, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la terre, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) ;
- Encourager les investisseurs privés à s'aligner sur les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI), qui incluent un principe portant spécifiquement sur l'engagement des jeunes ;
- Renforcer le soutien aux agriculteurs familiaux, qui sont centraux au Sahel, pour éradiquer la faim et atteindre la cohésion sociale, l'emploi et la gestion durable des ressources naturelles, conformément à la Décennie de l'agriculture familiale (2019-2028). Il est nécessaire d'améliorer la viabilité des exploitations familiales, notamment par un accès amélioré et sécurisé aux terres arables, aux services financiers, aux services de vulgarisation et de conseil, à une productivité durable accrue, à l'irrigation, aux marchés et aux TIC, en particulier pour les jeunes femmes ;
- Soutenir le développement des jeunes agro-entrepreneurs et des MPME par un meilleur accès aux financements, aux actifs, aux services de développement des entreprises, aux systèmes de protection sociale et aux formations professionnelles, par exemple ; simplifier les procédures administratives pour les entreprises ; et établir des environnements réglementaires stables pour les investissements et le commerce. Conformément au programme « Action Positive pour le Financement en Faveur des Femmes en Afrique » (AFAWA), il convient de soutenir en particulier les jeunes femmes entrepreneures ;
- Soutenir la diversification des moyens d'existence et favoriser les secteurs d'emplois prometteurs, agricoles et non agricoles, tels que la production et la distribution de semences, les intrants ; le développement de la mécanisation et de l'irrigation à petite échelle ; l'assistance technique pour la santé animale et la sécurité alimentaire par le biais de l'approche « une seule santé », et le secteur de l'élevage, y compris le petit bétail ; en plus d'autres opportunités tout au long des chaînes de valeur ;
- Promouvoir les opportunités de travail à court terme par le biais d'activités rémunérées ou de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre combinant des projets locaux d'emplois et d'infrastructure tels que la gestion durable des ressources, la salubrité de l'eau et l'assainissement, les routes, l'énergie et la connectivité Internet ;
- Soutenir les politiques et pratiques garantissant aux jeunes femmes un environnement de travail sûr dans l'économie alimentaire et promouvoir leur inclusion dans les réseaux sociaux et économiques locaux. Aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à travailler dans des secteurs d'activités ou des tâches non traditionnellement associés à leur genre au sein des systèmes agricoles ;
- Encourager et travailler avec les institutions financières internationales et bilatérales compétentes pour faire face aux principaux risques d'investissement dans le secteur agroalimentaire de la région du Sahel, comme la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (en anglais, PARM), et pour contribuer au développement de stratégies locales efficaces et de systèmes financiers locaux inclusifs pouvant soutenir les investissements à long terme pour un impact durable.

Renforcer les capacités des jeunes ruraux

Nous soulignons que les jeunes ont un potentiel considérable pour contribuer au développement, à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, mais la réalisation de ce potentiel dépend des capacités fournies, notamment d'un régime alimentaire adéquat, nutritif et sain, de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres. Nous insistons sur l'importance d'une approche qui renforce les atouts, les compétences, les capacités d'agir, les possibilités et crée un environnement favorable pour les jeunes.

La malnutrition compromet le développement physique et cognitif des enfants et a des effets durables sur les jeunes générations, entravant les progrès du développement humain dans les pays du Sahel. La nutrition reste donc une priorité pour les jeunes, en particulier dans les zones rurales.

Nous reconnaissons que le développement des capacités des jeunes doit être adapté à des groupes spécifiques, en particulier : les jeunes ruraux analphabètes et ne sachant pas compter, les jeunes non scolarisés, les adolescentes, les jeunes issus de groupes marginalisés et les jeunes diplômés. Le développement des compétences par le biais de systèmes éducatifs formels allant de la formation élémentaire à la formation technique et professionnelle, avec des expériences non formelles, est essentiel. En revanche, le travail des enfants nuit à la scolarité obligatoire et peut nuire à la santé et au développement personnel de l'enfant. Le travail des enfants doit donc être éliminé.

Des actions sensibles et spécifiques au genre sont nécessaires pour renforcer la capacité des jeunes femmes rurales de la région du Sahel à devenir des entrepreneurs et / ou à trouver un emploi de qualité. À cet égard, les droits, l'éducation et la santé des filles et des jeunes femmes sont d'une importance primordiale et nécessitent des investissements.

Par conséquent, et par le biais de systèmes alimentaires durables et d'approches territoriales de développement, les membres du G7 ont l'intention de :

- Soutenir les stratégies nationales d'éducation et de formation agricole et rurale dans les pays membres du G5 Sahel, en particulier pour développer le développement des compétences à grande échelle, afin d'identifier une formation correspondant aux opportunités d'emplois et aux aspirations des jeunes. À cet égard, nous nous félicitons des travaux de la réunion ministérielle Education - Développement qui a spécifiquement abordé le développement des compétences en Afrique subsaharienne en soutenant la planification sectorielle de l'éducation sensible au genre et une formation technique et professionnelle (en anglais, TVET), appelant à une implication renouvelée et une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de ce secteur en Afrique ;
- Réitérer qu'un régime alimentaire adéquat, nutritif, sûr et sain, à tous les stades de la vie, en particulier pendant la fenêtre des 1000 jours depuis la grossesse à l'âge de deux ans et jusqu'à son développement jusqu'à l'âge de cinq ans, a un impact positif à long terme. Les membres du G7 sont donc disposés à renforcer leur soutien aux services de nutrition et des interventions multisectorielles en faveur de la nutrition dans la région du Sahel ;
- Encourager les politiques et programmes créant les conditions favorables permettant aux jeunes petits producteurs d'acquérir les compétences, les technologies, et les instruments de protection sociale et financière dont ils ont besoin pour être plus compétitifs et gagner des revenus qui améliorent la perception des jeunes des métiers de l'agriculture et de l'élevage. Dans ce contexte, des services de conseil pour l'ensemble de la chaîne agroalimentaire sont particulièrement nécessaires ;
- Soutenir les approches intégrant pleinement le genre dans l'agriculture qui s'attaquent aux conditions sous-jacentes limitant l'accès des femmes aux facteurs de production, dont les finances, l'information et le régime foncier ; leur participation aux processus décisionnels locaux, y compris leur participation à des coopératives et à des conseils d'administration ; et leur capacité à tirer parti des technologies allégeant leur travail.